

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-MARNE**

Département de la HAUTE-MARNE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025
N° 2025-22	<u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u> Approbation du Procès Verbal du 30 juin 2025

Nombre de membres : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

Le 22 septembre 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 15 septembre 2025.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Laurent AUBERTOT, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Henri EYCHENNE, Monsieur Philippe FREQUELIN, Monsieur Michel LAMBERT, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Laurent HASSELBERGER, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Gérard LENE, Monsieur Jean-François MARECHAL, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-François VAN HOORNE.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JUIN 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le procès-verbal rédigé à l'issue de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2025,

Considérant qu'aucune remarque n'est formulée,

Sur proposition de Monsieur le Président,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 juin 2025 (ci-joint)

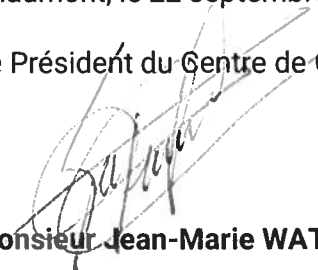
Certifié exécutoire compte-tenu de :

- la transmission à Madame la Préfète
du Département de la Haute-Marne le

- la publication le

Chaumont, le 22 septembre 2025

Le Président du Centre de Gestion,


Monsieur Jean-Marie WATREMETZ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 17h00, au siège du centre de gestion à Chaumont, après convocations envoyées le 20 juin 2025.

Présents :

Monsieur Joël AGNUS, Monsieur Joël CLEMENT, Monsieur Didier COGNON, Madame Sylviane DENIS, Monsieur Philippe FREQUELIN, Monsieur Michel LAMBERT, Monsieur Gérard LENE, Madame Marie-Christine LAURENCE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Thierry PONCE, Monsieur Jean-Marie WATREMETZ.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Laurent AUBERTOT a donné procuration à Monsieur Jean-Marie WATREMETZ
Monsieur Laurent HASSELBERGER a donné procuration à Monsieur Didier PETIT

Absents excusés et non représentés : Madame Rachel BLANC, Monsieur Henri EYCHENNE, Madame Patricia GUERIN, Monsieur Jean-François MARECHAL, Monsieur Dominique THIEBAUD, Monsieur Jean-François VAN HOORNE.

Monsieur le Payeur Départemental

Assistait également à cette réunion :

Florence BOISSON, Directrice adjointe

Le Président du Centre de Gestion, Monsieur WATREMETZ constate que le quorum est atteint et que la réunion peut donc se tenir.

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

2. Contrat Groupe Frais de Santé

Considérant l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2026,
Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2026,
Considérant la volonté de proposer une convention de participation sur le risque « Santé » aux collectivités territoriales (affiliées et non affiliées),

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'attribuer la consultation pour une durée ferme de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2027 jusqu'au 31 décembre 2032, selon les modalités suivantes :
 - Contrat non alloti selon la procédure choisie.
 - Attributaire du marché global : Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)
- d'autoriser le Président à :
 - Notifier les décisions d'attribution et de rejet des offres aux opérateurs concernés.
 - Proposer l'adhésion des collectivités à la convention de participation qui devront accorder une participation financière à leurs agents telle que prévu au décret de 2022, soit un minimum de 15€ mensuel.
- de décider l'adhésion du CDG lui-même à la convention de participation, selon les modalités définies dans le dossier de consultation.

- **d'accorder aux agents du CDG une participation financière à hauteur de 50 % du montant de la cotisation versée par l'agent.**
L'adhésion des agents à la convention de participation, à l'exclusion de toute autre forme de couverture, conditionne le bénéfice du versement de la participation financière de l'employeur.
- **de valider les conventions de gestion à conclure avec les collectivités adhérentes (affiliées ou non), précisant :**
 - **L'organisation des relations contractuelles,**
 - **Les modalités de facturation et de répartition des charges entre les parties.**
- **de mandater le Président pour :**
 - **Toute démarche administrative, juridique ou financière liée à la gestion du contrat,**
 - **La diffusion des informations et la communication institutionnelle auprès des collectivités du territoire.**

3. Logiciel Médecine

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Informatique des CDG a annoncé l'arrêt du logiciel AGIRHE Médecine pour la fin de l'année 2025, que le GIP n'assurera plus le suivi de l'application et ne pourra pas faire évoluer le logiciel existant (impasse technique),

Considérant que le GIP Informatique des CDG a lancé une consultation il y a quelques mois pour un logiciel à destination des services de Médecine du travail des centres de gestion, que les réponses des prestataires n'ont pas permis d'attribuer le marché en raison des prix trop importants (100 000 € estimés par centre de gestion équipé). Compte tenu de l'offre financière et technique inabordable pour la quasi-totalité des centres de gestion ayant manifesté leur intérêt pour un logiciel de médecine, le Centre de Gestion des Vosges propose de développer cette application en interne, cet établissement disposant des équipes techniques nécessaires à l'élaboration d'un tel outil. L'équipe informatique du Centre de Gestion des Vosges a élaboré un cahier des charges répondant aux besoins particuliers des services de Santé et de Sécurité au Travail, et met en œuvre un travail collaboratif avec le GIP,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **d'autoriser la coopération avec le Centre de Gestion des Vosges sur le développement interne d'un logiciel dédié au Pôle Santé au travail.**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions et tous documents nécessaires à la mise en place de ce partenariat.**

4. Acquisition d'un véhicule

Considérant que le véhicule mis à disposition du médecin du travail, acquis en 2015, a besoin d'être remplacé,
Considérant la mise en concurrence de plusieurs concessionnaires automobiles,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- **d'acquérir un véhicule TOYOTA YARIS Cross au prix de 28 129 euros TTC (accessoires compris).**
- **d'autoriser la reprise par le garage de l'actuel véhicule Renault Scénic pour une valeur de 4500 euros TTC.**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cet achat et le flocage ultérieur du nouveau véhicule.**

5. Outil pour le RGPD

Considérant que lors de la reprise en direct de la mission RGPD en 2022, en partenariat avec le CDG10 et le CDG51, les trois CDG ont décidé de se doter de l'outil proposé par le GIP : Data Légal Drive pour mettre en œuvre les registres de traitement, et de mutualiser un Délégué à la Protection des Données, rattaché au CDG10,
Considérant le courrier du GIP en date du 7 mai 2025, nous informant que le marché avait été relancé en fin d'année 2024, et avait été attribué à la société EQS (nouvelle dénomination de Data Legal Drive),
Considérant que la date d'effet de ce nouveau marché est le 8 janvier 2025, et que l'engagement est valable un an, renouvelable 2 fois,
Considérant que la tarification a évolué de 20 % entre les 2 marchés pour des prestations identiques,

Considérant que l'outil est très peu utilisé par les collectivités ayant conventionné, car beaucoup trop complexe au regard de leur petite taille,
Considérant qu'il existe sur le marché des outils plus adaptés aux petites collectivités, leur permettant de se mettre en conformité avec la réglementation, pour des coûts moindres,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- **d'autoriser le Président à signer le bon de commande avec le GIP pour l'utilisation de l'outil EQS, valable du 8 janvier 2025 jusqu'au 7 janvier 2026, selon la grille tarifaire ci-jointe,**
- **d'autoriser le Président à engager des démarches pour acquérir un nouvel outil plus adapté aux contraintes de notre territoire, et permettant à plus de collectivités de satisfaire à leurs obligations réglementaires, et à un coût moins élevé.**
- **de réaffirmer la volonté de poursuivre le partenariat étroit avec le CDG10 et le CDG51 dans ce domaine.**

6. Approbation du rapport d'activités 2024

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- **D'approuver le rapport d'activités présenté par le Président du Centre de Gestion pour l'année 2024 et d'en assurer la diffusion sur notre site internet et auprès des collectivités du département.**

7. Approbation du rapport du référent déontologue 2024

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- **D'adopter le rapport d'activité de l'année 2024 réalisé par le collège déontologique,**
- **D'en autoriser la diffusion auprès de l'ensemble des collectivités affiliées et les non affiliées qui ont conventionné avec le CDG.**

8. FMPE à la Communauté de Communes Grand Langres

Considérant la suppression par la CCGL d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe le 12 août 2024, motivée par une réorganisation des services,

Considérant qu'un agent titulaire était affecté sur ce poste et a été placé en surnombre par la collectivité, pendant une période d'un an, du 12 août 2024 au 12 août 2025, période pendant laquelle la collectivité a dû tout mettre en œuvre pour retrouver un poste pour l'agent, correspondant à son grade, sans succès,

Considérant qu'au terme de la période de surnombre, l'agent est radié des effectifs de la collectivité, et pris en charge par le CDG compétent, en l'espèce le CDG 67, coordonnateur de l'Interrégion Est, l'agent relevant de la catégorie B,

Considérant que le CDG67 est compétent pour la gestion administrative de l'agent, mais qu'il revient au CDG52 de mettre en œuvre un accompagnement de proximité de l'agent, afin de lui permettre de retrouver dans les meilleurs délais un emploi correspondant à son grade,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité

- **D'autoriser le Président à signer la convention quadripartite de prise en charge, incluant le projet personnalisé de retour à l'emploi, et tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette prise en charge.**

9. Informations

- ❖ Fort du succès du Job Dating organisé les 7 et 8 mars 2025, et suite au bilan positif dressé avec les partenaires et recruteurs, il est proposé de renouveler l'évènement en 2026, sur la fin du mois de mai, afin de tenir compte des élections municipales.
- ❖ Retour sur les **actes signés** par le Président :
 - Convention chômage avec le CDG10

❖ **Facture CCI** : le montant des travaux de réfection de l'amphithéâtre s'élève à 164321.34 euros TTC.

❖ Le 24 juin dernier a eu lieu un rendez-vous thématique à Nogent ayant pour thème : **Comment mettre en place un dispositif de vidéoprotection conforme et efficace ?**

A l'intention des collectivités territoriales souhaitant mettre en œuvre ou optimiser leur dispositif de vidéoprotection, les aspects juridiques, techniques et stratégiques essentiels pour déployer un système efficace tout en respectant le cadre légal ont été abordés.

Différents intervenants étaient présents :

- Préfecture – Représentant du bureau des sécurités
- Délégué à la protection des données du CDG 52 : Olivier Klein – Priscille Bovinet
- Référent Sûreté : Adjudante-Cheffe Séverine Henry (Gendarmerie), Major Maizières (Police Nationale)
- Expert métier : Denis David – Antoine Da Fonseca

❖ **Réseau des secrétaires généraux de mairie** :

La loi du 30 décembre 2023 tend à une meilleure attractivité et reconnaissance du métier de secrétaire de mairie par la mise en place de mesures progressives jusqu'au 1er janvier 2028. En lien avec cet objectif, et dans le cadre de leurs missions obligatoires exercées au profit des collectivités affiliées, l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie est confiée aux CDG dans leur ressort territorial.

Ainsi le CDG a organisé 3 réunions sur le territoire pour travailler avec les agents à la définition de leurs besoins et les actions à mettre en œuvre pour les atteindre, suite aux résultats de l'enquête lancée en fin d'année.

Une première action d'ici la fin de l'année sera mise en œuvre avec les services de la Préfecture sur le thème de la réforme des scrutins électoraux notamment. D'autres axes de travail seront définis avec la DDFIP et le CNFPT notamment.

❖ La refonte du site internet du CDG se poursuit, le nouveau site devrait être opérationnel d'ici le mois d'**octobre 2025**.

❖ **Opération REMPARE25** :

Le projet **REMPARE25** est un exercice national de gestion de crise cyber organisé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Cet exercice, prévu pour le **18 septembre 2025**, vise à tester la maturité des organisations en matière de gestion de crise et de continuité d'activité face à une cyberattaque systémique.

Objectifs principaux :

- o **Tester la gestion de crise** : Permettre aux organisations de simuler une crise cyber en grandeur réelle pour évaluer et améliorer leurs capacités de réponse.
- o **Continuité d'activité** : Vérifier les dispositifs en place pour assurer la continuité des opérations malgré une cyberattaque.
- o **Participation large** : Impliquer des organisations de toutes tailles et secteurs, y compris les non-experts en cybersécurité, pour renforcer la résilience globale.

La participation du CDG à ce projet a pour principal objectif d'**amorcer** la mise en place du dispositif de gestion de crise cyber.

❖ Une nouvelle session de la **formation des agents administratifs polyvalents** en partenariat avec Yschools aura lieu à partir du mois de novembre.

A ce jour, une dizaine de collectivités d'accueil se sont portées volontaires. L'objectif est de former une quinzaine de stagiaire.

❖ **Rapport Social Unique** : le rapport est présenté en Comité Social Territorial le 30 juin, et sera ensuite diffusé à l'ensemble des collectivités concernées.

La séance du Conseil d'Administration se termine à 18h00.



Le Président du Centre de Gestion,

Jean-Marie WATREMETZ